

First Phosphate signe un accord de contribution non remboursable de 16,7 millions de dollars avec le gouvernement du Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 16 mars 2026) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTCQX: FRSPF) (OTCQX ADR : FPHOY) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu, le 4 mars 2026, un accord pour une contribution non remboursable de 16,7 millions de dollars avec le gouvernement du Canada via Ressources naturelles Canada (« RNCan ») Programme de partenariats internationaux (« PPI »).

Cette contribution financière permettra d'accélérer le développement du projet de phosphate à Bégin-Lamarche en établissant les paramètres techniques et d'ingénierie, y compris les circuits et l'équipement de traitement, nécessaires pour valider la capacité de produire un concentré de phosphate qui réponde aux exigences de qualité du marché des batteries lithium fer phosphate (« LFP »). Les travaux seront menés sur la base des paramètres établis dans le cadre du contrat conclu entre First Phosphate et son acheteur définitif (« *Offtaker* »).

« Le Canada et ses partenaires investissent des capitaux réels dans des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels sûres et résilientes dont dépendent nos économies et nos industries de défense », a déclaré l'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. « En soutenant des entreprises comme First Phosphate, nous contribuons à fournir les minéraux dont le monde a besoin et à assurer la prospérité et la sécurité que méritent les Canadiens. »

« Nous saluons cet investissement du gouvernement du Canada qui vient appuyer la progression constante de notre projet et son rôle stratégique dans la chaîne d'approvisionnement des batteries LFP », a déclaré John Passalacqua, directeur général de First Phosphate. « Ensemble, nous franchissons une nouvelle étape vers la mise en place d'une filière intégrée de phosphate pour batteries LFP au Canada. »

Le projet de démonstration et de faisabilité à Bégin-Lamarche contribuera à renforcer le positionnement stratégique du Canada dans la chaîne de valeur des batteries LFP, grâce au développement d'une capacité nationale de transformation de l'apatite (concentré de phosphate) en acide phosphorique de haute pureté (« PPA ») destiné aux batteries.

Le projet permettra de mettre en œuvre un procédé canadien industrialisable concernant la production d'un concentré de phosphate de qualité batterie, réduisant la dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères.

Le projet générera d'importants avantages économiques, notamment la création d'environ 277 emplois qualifiés et la possibilité d'établir une usine canadienne de production d'acide phosphorique soutenue par la production commerciale locale de concentré de phosphate.

Cette contribution financière est accordée pour la réalisation d'une étude de faisabilité du projet intégré d'exploitation et de traitement de phosphate de la Société à Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-Saint-Jean et couvre des activités admissibles prévues jusqu'en 2028, conformément aux termes de l'accord.

First Phosphate Signs Agreement for a \$16.7 Million Non-Repayable Contribution with the Government of Canada (March 2, 2026)

First Phosphate signe un accord de contribution non remboursable de 16,7 millions de dollars avec le gouvernement du Canada (2 mars 2026)



Timothy Hodgson: Minister of Energy and Natural Resources, Canada; Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada

John A. Passalacqua: CEO, First Phosphate Corp

Armand MacKenzie: President, président, First Phosphate Corp

Geert Muyll: Ambassador and Special Envoy for energy security and critical raw materials / Ministry of Foreign Affairs, Belgium
Ambassadeur et Envoyé spécial pour les matières premières critiques et la sécurité de l'approvisionnement énergétique, Belgique

Karl Dhaene: Ambassador of Belgium to Canada; Ambassadeur de la Belgique au Canada

Claude Guay: Member of Parliament for LaSalle—Émard—Verdun, Parliamentary Secretary to the Minister of Energy and Natural Resources, Canada
député fédéral de LaSalle—Émard—Verdun, Secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada



Pour obtenir une version améliorée de ce graphique, veuillez consulter ce lien :
https://images.newsfilecorp.com/files/8917/288576_574f7f1754c59a9a_001full.jpg

Personne qualifiée

Les renseignements scientifiques et techniques concernant First Phosphate contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Gilles Laverdière, géo., géologue en chef de First Phosphate, qui est une personne qualifiée au sens du Règlement national 43-101 - Normes de divulgation pour les projets miniers (« NI 43-101 »).

À propos de Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada (« RNCan ») est le ministère fédéral responsable de l'élaboration de politiques et de programmes visant à assurer le développement durable et responsable des ressources naturelles du Canada. Par l'entremise de ses initiatives et programmes de financement, incluant le Programme de partenariats internationaux (« PPI »), RNCan soutient des projets qui contribuent au renforcement des chaînes d'approvisionnement, à l'innovation industrielle et à la compétitivité du Canada dans les secteurs des minéraux critiques et stratégiques.

À propos de First Phosphate Corp

First Phosphate (CSE : PHOS) (OTCQX : FRSPF) (OTCQX ADR : FPHOY) (FSE : KD0) est une entreprise d'exploration et de développement minier ainsi que de technologies propres dédiée à la création et à la relocalisation d'une chaîne d'approvisionnement intégrée verticalement, allant de la mine au marché, pour la production de batteries LFP en Amérique du Nord. Les marchés cibles incluent le stockage d'énergie, les centres de données, la robotique, la mobilité et la sécurité nationale.

La propriété phare Bégin-Lamarche de First Phosphate, située au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada, constitue une ressource nord-américaine rare de phosphate igné produisant un phosphate de haute pureté, caractérisé par un très faible niveau d'impuretés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Armand MacKenzie

Président

armand@firstphosphate.com

Tél : +1 (514) 618-5289

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate :

X : <https://x.com/FirstPhosphate>

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

- 30 -

Informations prospectives et déclarations de mises en garde

Ce communiqué comprend certaines déclarations qui peuvent être considérées comme des « informations prospectives ». Toute déclaration portant sur des prédictions, attentes, convictions, plans, projections, objectifs, hypothèses, événements ou performances futurs (souvent, mais pas toujours, utilisant des expressions telles que « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budgète », « programmé », « prévoit », « estime », « croit » ou « a l'intention » ou des variations de ces termes ou indiquant que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles de » ou « seront » se produire ou être réalisés) ne sont pas des faits historiques et peuvent constituer des informations prospectives. En particulier, ce communiqué contient des informations prospectives concernant, entre autres : la conformité de la Société aux termes de l'accord définitif; le montant du financement, les avantages anticipés, le calendrier et les résultats potentiels de l'octroi de financement du PPI dans le cadre de l'entente de contribution avec RNCAN et le projet financé, incluant, mais sans s'y limiter, le renforcement de la position stratégique du Canada dans la chaîne de valeur des batteries LFP, le développement d'une capacité nationale pour transformer l'apatite en acide phosphorique purifié (APP) de haute pureté pour les applications de batteries, le développement d'un procédé canadien évolutif pour produire un concentré de phosphate de qualité batterie, la réduction de la dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères, et la contribution à d'importants bénéfices économiques, incluant la création d'emplois qualifiés et la possible création d'une installation canadienne d'acide phosphorique; et les plans de la Société pour établir et rapatrier une chaîne d'approvisionnement intégrée verticalement, de la mine au marché, pour les batteries LFP en Amérique du Nord. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations ne constituent pas des garanties de performance future, et les résultats réels ou les développements peuvent différer de manière significative de ceux des déclarations prospectives. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement des déclarations prospectives incluent les succès en matière de développement et d'exploration, la disponibilité continue du capital et du financement, et les conditions économiques, de marché ou

commerciales générales. Ces déclarations sont basées sur un certain nombre d'hypothèses incluant, entre autres, des hypothèses concernant les conditions économiques et commerciales générales; l'absence de perturbations significatives affectant les activités de la Société ou l'incapacité d'accéder aux intrants nécessaires au projet; l'obtention des permis et le développement des projets conformément aux attentes de la Société; l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la Société et les résultats des tests métallurgiques; certaines hypothèses de prix pour le P₂O₅ et le Fe₂O₃; l'inflation et les prix des intrants des projets de la Société étant approximativement conformes aux niveaux anticipés; le maintien des relations de la Société avec les Premières Nations et autres parties autochtones conformément aux attentes de la Société; le maintien des relations de la Société avec d'autres partenaires et fournisseurs tiers conformément aux attentes de la Société; et les relations et actions gouvernementales étant conformes aux attentes de la Société. Les investisseurs sont avertis que de telles déclarations ne constituent pas des garanties de performance future et que les résultats réels ou les développements peuvent différer de manière significative de ceux projetés dans les déclarations prospectives. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux informations prospectives contenues dans ce communiqué. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ses déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi applicable l'exige. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué sont assujetties à ces déclarations de mise en garde.



Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, visitez le <https://www.newsfilecorp.com/release/288576>